

CHSCT EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2007

L'ESQUISSE DE LA LIGNE PEINTURE...

Cette réunion extraordinaire sous la présidence du RH M.Marcon a permis d'aborder différents sujets concernant la santé des salariés ainsi que l'organisation des conditions de travail. M.Marcon a voulu également aborder des questions DP liées aux conditions de travail que vos élus CFDT avaient posées. Pour la CFDT c'est une solution envisageable si un CHSCT est programmé dans un délai proche de la réunion DP sinon les questions concernant la sécurité et les conditions de travail restent une attribution des délégués DP. D'une façon ou d'une autre, il faudra que la Direction apporte des réponses justifiées aux questions des salariés.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Information sur l'organisation de la ligne de produit Peinture.
- ⇒ Information sur la réglementation applicable en matière d'exposition aux huiles de coupe.
- ⇒ Information sur les modalités du contrat de nettoyage ONET.
- ⇒ Information sur les modalités d'accueil et de suivi des salariés nouvellement affectés sur une ligne de produit (ligne ARV)

1- Information sur l'organisation de la ligne produit Peinture :

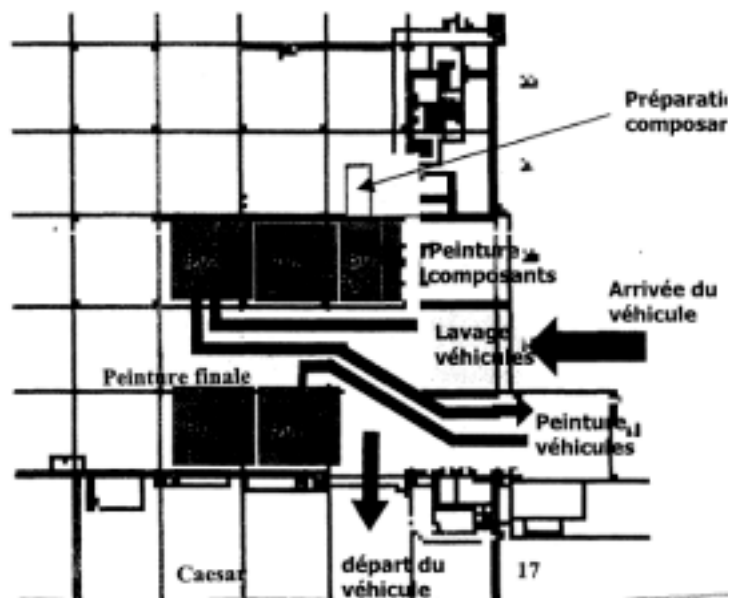
L'organisation de la ligne de produit peinture se devait d'être un sujet abordé en CHSCT comme l'avait demandé les élus CFDT. Même si cette activité n'est pas nouvelle, elle se voit fortement impactée par la restructuration du centre et des effectifs, ainsi que par sa propre évolution. Les activités seront concentrées dans deux secteurs :

- **Le CPPS** dont la principale charge sera la caisse VBCI (1 caisse tous les deux jours) ainsi que les tourelles 10RC.

Pour ce qui concerne le décapage au Corindon, un DPI est lancé et le choix du fournisseur est en cours. Un groupe de travail sera mis en place pour appréhender au mieux les risques liés à cette nouvelle activité et la formation sera assurée par le fournisseur. Les autres sujets importants au CPPS concernent le retournement des interfaces ainsi que le marouflage (3000 bouchons à poser à la main) pour ces deux activités, des groupes de travail seront formés.

- **La peinture finale** qui aura comme charge, le bariolage du VBCI, le bariolage du CAESAR (sur véhicule intégré) et le bariolage de l'ARV. Les activités de bariolage sur les nouveaux véhicules sont identiques à celles du Leclerc. Si le CPPS ne demande pas de réaménagement profond, ce n'est pas le cas de la peinture finale qui réclame un réaménagement important. Une nouvelle implantation est esquissée en prenant en compte l'installation du CAESAR en ligne 17. L'atelier sera configuré avec 5 box et un décalage de la peinture des composants sur une petite partie de la PFL. **L'activité peinture sera de nouveau abordée lors d'un prochain CHSCT.**

Flux dans projet de la nouvelle implantation



2- Information sur la réglementation applicable en matière d'exposition aux huiles de coupe :

C'est un sujet qui a été évoqué à plusieurs reprises dans des CHSCT antérieurs (2003). Les élus CFDT s'étaient déjà fortement investis en terme de prévention pour que les contrôles concernant les huiles soient bien effectués dans tous les secteurs du centre. A plusieurs reprises, la question de la reconnaissance de l'exposition des salariés a été soulevée.

La présentation s'est déroulée en deux étapes avec en première partie une intervention du Docteur Bohard vis à vis des risques d'atteinte à la santé des utilisateurs d'huiles de coupe. Les huiles de coupe se divisent en deux grandes familles.

1) Fluides à base d'huile (dérivé pétrolier)

⇒ **Huiles Entières**

La composition des huiles entières est faite à partir d'une base minérale à laquelle on ajoute des additifs.

2) Fluides aqueux (à base d'eau)

⇒ **Eau de savon**

La composition des fluides aqueux est réalisée à partir d'une dispersion d'huile dans l'eau stabilisée par un émulateur à laquelle on adjoint des additifs.

Dans le temps, on peut noter pour les deux compositions une modification entraînant une pollution du produit. La pollution est due à différents éléments comme les poussières atmosphériques, solvants, huiles de graissage ainsi qu'aux métaux provenant des pièces usinées et à des produits de dégradations éventuels (HPA, Nitrosamines...)

Les pathologies provoquées par les fluides de coupe ont principalement deux cibles de l'organisme.

- **La peau**

- **L'appareil respiratoire**

Des études scientifiques suggèrent des associations entre les fluides de coupe et certains cancers sans que la preuve soit faite. La présence de benzoapyrène (HPA) et de nitrosamines pourraient être en cause.

Les localisations de ces cancers sont les suivantes:

- Huiles entières : Oesophage, Estomac
- Huiles solubles : Larynx, Pancréas, Vessie, Rectum

Les actions de prévention à mettre en place:

- Choix de l'huile
 - Suivi des huiles et de leur vieillissement
 - Diminuer l'exposition des opérateurs (captage des brouillards, protections cutanées, hygiène, respect des VME)
- Les délégués CFDT avaient fortement contribué il y a quelques années, à une relance des contrôles des huiles de coupe.**

Ils ont également souligné la surveillance à réaliser lors de la future implantation des nouveaux moyens d'usinage grande vitesse pour le VBCI, et comme ils l'ont déjà fait, ils demanderont une mesure de la VME (valeur moyenne d'exposition) si nécessaire.

Pour ce qui concerne le centre de Roanne, nous utilisons deux fluides de coupe différents : le Syntilo R4 et le Tarfil. Pour chaque produit, il existe une Fiche de Donnée de Sécurité, une Fiche d'Avis rédigée par le service utilisateur, le médecin du travail et le service PR.

Pour les deux produits, l'évaluation du risque chimique donne un risque résiduel faible. Les actions de prévention concernent le choix de l'huile (éviter les amines ou nitrites), le contrôle des bains, le port de gants adaptés, le renouvellement fréquent des tenues de travail, le respect des règles d'hygiène.

Face aux risques liés à l'utilisation de ces produits, et suite aux événements récents liés à l'utilisation de l'amiante, les délégués au CHSCT ont présenté une délibération.

Délibération du CHSCT du centre de Roanne, réunion extraordinaire du mercredi 6 juin 2007 :

Depuis de nombreuses années des salariés sont exposés aux huiles de coupe sans qu'ils n'aient une quelconque réparation.

Que ce soit l'institut national de la sécurité aux Etats Unis(NIOSH), l'INRS et maintenant la présentation faite au CHSCT, tout concorde pour dire qu'il existe un risque réel d'affections pulmonaires, dermatologiques et d'apparition de certains cancers.

C'est sur ces bases que le CHSCT réuni ce jour vous demande la reconnaissance de cette exposition au titre des travaux insalubres.

« Manipulation de produits toxiques ou agressifs et leurs composés, travaux à caractère spécifique. Manipulation de produits agressifs spéciaux»

Vote : 8 POUR (4CFDT, 1CGC, 3CGT)

3- Informations sur les modalités du contrat de nettoyage ONET :

Une présentation a été faite aux élus concernant l'avancée du dossier. Des actions sont menées suite à la mise en place des lignes de production et des bureaux notamment concernant le contenu des prestations, les fréquences et la détermination des surfaces affectées. Un tableau a été joint à la présentation concernant les fréquences de nettoyage des différents secteurs. **Des actions complémentaires peuvent être demandées et vos délégués CFDT interviendront dans ce sens.** Des équipements supplémentaires pour les personnels de nettoyage sont à mettre en place(point d'eau, prises de courant...)

4- Information sur les modalités d'accueil et de suivi des salariés nouvellement affectés sur une ligne produit (ARV):

L'accueil et le suivi des salariés nouvellement affectés dans une ligne produit ou tout autre service, est un sujet sur lequel **la CFDT a beaucoup insisté en faisant intégrer dans les actions communes prioritaires PAP (plan annuel de prévention) la mise en place d'un tutorat adapté pour les nouveaux arrivants.** Pour ce qui concerne les intérimaires sur la ligne ARV, ils sont pris en charge lors de leur arrivée par le service du personnel puis par le responsable de ligne (présentation des zones de vie, des zones de travail, du programme ARV, du véhicule, des collaborateurs, des horaires) ils perçoivent ensuite les équipements de sécurité. Puis vient le temps de la sécurité avec la formation 3 types réalisées par le RLP et le responsable sécurité piste. Ensuite, les formations par «tutorat» sont réalisées au poste de travail. Des informations spécifiques sont donnée concernant l'environnement bruyant et autour des véhicules blindés roulant. **Pour la CFDT, c'est une démarche à généraliser en renforçant le tutorat et le soutien aux nouveaux arrivants.**